



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



Plante & Cité
Ingénierie de la nature en ville



Le 19 mars 2018

Communiqué de presse

Qui sera élue

« Capitale française de la Biodiversité » 2018 ?

L'Agence française pour la biodiversité (AFB), l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France (ARB îdF) et Plante & Cité lancent la huitième édition du concours national "Capitale française de la Biodiversité" qui valorise les actions des collectivités territoriales en faveur de la biodiversité.

Lancée en 2010, l'opération « Capitale française de la Biodiversité » met en lumière chaque année des actions exemplaires sur un thème central. L'édition 2018 s'intéressera aux actions des communes et intercommunalités françaises en matière de **conception et gestion écologique des espaces de nature**. Ce thème permettra de balayer très largement les actions mises en place par les collectivités pour intégrer les fonctionnalités écologiques dans les opérations de conception (trame verte et bleue, plans paysage...) et de gestion des différents types d'espaces de nature, urbains ou naturels.

Les objectifs de l'opération sont multiples : pédagogie (donner des idées d'action aux agents et élus des collectivités), transversalité (créer du dialogue entre différents services et élus au sein de la collectivité), valorisation et promotion (par le biais des trophées) et enfin identification et partage mutuel des bonnes pratiques (par le biais du recueil d'action, des ateliers régionaux et des visites de terrain).

L'opération démarre en mars avec une phase de sensibilisation et d'information au travers d'ateliers régionaux et avec l'ouverture du formulaire de participation au concours. Au total, une vingtaine d'ateliers sont proposés sur toute la France y compris en outre-mer jusqu'à début mai. Les collectivités qui souhaitent participer au concours ont jusqu'au **14 mai 2018 pour remplir le questionnaire**.

Le concours s'adresse à toutes les communes et intercommunalités de France qui peuvent choisir de participer "à la carte" :

- simplement établir un état des lieux de leurs pratiques dont le niveau de performance sera évalué et reconnu par l'appellation "Village-Nature", "Ville-Nature" ou "Intercommunalité-Nature",
- présenter en complément 3 actions exemplaires en lien avec le thème de l'année et concourir au titre de "Capitale française de la Biodiversité 2018" !

Le comité scientifique et technique du concours évaluera les candidatures durant l'été. L'opération se clôturera à l'automne par la cérémonie de remise des prix et la publication du recueil d'actions exemplaires des collectivités autour du thème de l'année.

L'an dernier, 88 communes et intercommunalités ont complété le questionnaire du concours. Muttersholtz (Bas-Rhin, 2004 hab.) a été élue « Capitale française de la Biodiversité 2017 » pour ses actions exemplaires sur le thème « Aménager, rénover et bâtir en favorisant la biodiversité ».

L'opération est soutenue par les ministères de la Cohésion des Territoires et de la Transition écologique et solidaire, et s'appuie sur de nombreux partenaires.

Nouveauté 2018 : les villages peuvent participer aussi !

Inscription aux [ateliers](#) et [questionnaire](#) du concours sur www.capitale-biodiversite.fr

Contacts presse :

Ophélie Ricci, responsable communication de l'ARB ÎdF, ophelie.ricci@iau-idf.fr, tél. 01 77 49 76 45

Ludovic Provost, chargé de communication Plante & Cité, ludovic.provost@plante-et-cite.fr, tél. 02 41 72 38 15

LISTE DES PARTENAIRES DU CONCOURS :

Organisateurs :

- Agence française pour la biodiversité
- Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France
- Plante & Cité, centre d'ingénierie de la nature en ville

Institutions nationales et internationales :

- Ministère de la Transition écologique et solidaire
- Ministère de la Cohésion des territoires

Deux régions partenaires :

- Région Île-de-France avec l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec l'Agence régionale pour l'Environnement en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Des associations naturalistes et de protection de la nature :

- Comité français de l'UICN
- Humanité & Biodiversité
- Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
- Office pour les Insectes et leur environnement (OPIE)
- Conservatoires d'espaces naturels

Des associations de collectivités, d'élus et de techniciens territoriaux :

- Régions de France
- Association des maires de France (AMF)
- France urbaine
- Villes de France
- Assemblée des Communautés de France (AdCF)
- Association des Ingénieurs territoriaux de France (AITF)
- Hortis

Des structures d'expertise et d'appui scientifique et technique :

- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)
- Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), INSET Montpellier
- Fédération nationale des Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (FNCAUE)
- Ecole d'urbanisme de Paris
- Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris (iEES Paris)
- Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB)
- Laboratoire Dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS)
- Muséum national d'Histoire naturelle, programme Vigie-nature
- Groupe des Acteurs de l'Ingénierie Ecologique (Gaié)